

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM

Risques naturels et technologiques

Important :
conserver
soigneusement
ce document

HARCANVILLE

SEINE-MARITIME

La commune d'**HARCANVILLE** est exposée à :

■ 2 risques naturels

LE MOT DU MAIRE

Notre commune est exposée à des risques naturels et technologiques majeurs.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Le présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à HARCANVILLE : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'État vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet.

Le Maire,

Philippe LANGNEL



Inondation



Mouvement de terrain

■ 1 risque technologique



Transport de matières
dangereuses

**Mairie
d'HARCANVILLE**

Conformément aux articles R125-9 à R125-14 du code de l'environnement, ce document a été établi en février 2010 par la commune d'HARCANVILLE au vu des connaissances locales et des informations transmises par la préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC 76), en collaboration avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM), la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) et le service départemental d'incendie et de secours (SDIS).



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE
DE LA SEINE MARITIME

Le risque majeur

Le risque est considéré comme majeur lorsque l'aléa s'exerce dans une zone où existent des enjeux humains, matériels ou environnementaux importants. Il peut être :

- **naturel :**

- inondation (ruissements, crues...)
- mouvement de terrain (effondrements de falaise, cavités souterraines...)
- tempête, cyclone, avalanche, feu de forêt
- séisme, éruption volcanique

- **technologique :**

- industrie
- nucléaire
- transport de matières dangereuses

D'une manière générale, le risque majeur peut entraîner des dégâts matériels, des impacts sur l'environnement induisant une charge financière importante et/ou de nombreuses victimes.

Aléa + Enjeux = Risque



Illustration MAGENTA Conseil

Aléa : événement naturel ou technologique potentiellement dangereux

Enjeux : personnes, biens, environnement pouvant être affectés par l'aléa

L'information préventive des populations sur les risques majeurs

L'article L125-2 du code de l'environnement précise que "**les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.**" Les articles R125-9 à R125-14 précisent les modalités de cette information.

Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

Le plan communal de sauvegarde

Le **Plan Communal de Sauvegarde** (PCS), élaboré par le maire, détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en oeuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le PCS est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention arrêté. **La mise en œuvre du PCS relève de chaque maire sur le territoire de sa commune et doit être en cohérence avec les plans de secours départementaux établis par le préfet.**

Les risques majeurs en Seine-Maritime



inondation



marnière



falaise



industriel



nucléaire



transport de matières dangereuses



Le risque inondation

Définition du risque

Une **inondation** est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux. Elle peut se traduire par :

- les ruissellements en vallée sèche et sur les pentes
- le débordement d'un cours d'eau (inondation de plaine)
- la remontée d'une nappe phréatique
- la stagnation des eaux pluviales
- l'accumulation de points bas et le débordement des réseaux d'assainissement
- la tempête littorale entraînant une submersion par la mer.

Les principales consignes de sécurité du risque inondation



abritez-vous
fermez portes,
fenêtres, ventilations

coupez le gaz
et
l'électricité

montez à pied
dans les étages

écoutez
la radio

n'allez pas chercher
vos enfants
à l'école

libérez les lignes
pour les secours

Situation du risque à HARCANVILLE

- Les risques d'inondation sur le territoire communal sont dus à des phénomènes de ruissellement provenant des plaines agricoles, suite à de fortes précipitations.
- Des dommages ont été constatés par arrêtés de catastrophe naturelle pour les événements suivants :

Début de l'événement	Date de l'arrêté interministériel	Type de catastrophe
09/06/1993	20/08/1993	Inondations et coulées de boue
17/01/1995	06/02/1995	Inondations et coulées de boue
24/12/1999	07/05/2000	Inondations et coulées de boue
25/12/1999	29/12/1999	Inondations, coulées de boue, glissements et chocs mécaniques liés à l'action des vagues
07/05/2000	14/06/2000	Inondations et coulées de boue

- Deux zones du territoire de la commune d'HARCANVILLE sont particulièrement sensibles aux inondations :

- le hameau de Pichemont qui est situé sur un passage d'eau où convergent trois axes de ruissellement :
 - . les eaux pluviales issues du talweg se développant entre les lieux-dits le Bout Froid, le Thuit, Yemanville et dont l'origine se situe à Criquetot sur Ouville,
 - . les eaux pluviales issues de la commune de Doudeville en provenance du versant de Seltot canalisées par la RD 149,
 - . les écoulements canalisés par la RD 110 en provenance des versants de la commune de Doudeville et d'Harcaville situés en amont.
- le centre d'Harcaville qui est localisé dans un point bas sans exutoire. De ce fait, lors d'événements pluvieux importants, les eaux de ruissellement confluent vers le bassin d'infiltration de l'église. Ce bassin d'un volume relativement faible est très vite saturé, notamment lors d'épisodes orageux. Cet aménagement étant le point bas de cette zone endoréique, sa vidange ne peut se faire que par infiltration. Afin d'augmenter les capacités d'infiltration, deux excavations permettent de fonctionner en bétoire. Cependant, le bassin reste sous-dimensionné par rapport au débit entrant, ce qui provoque des problèmes d'inondation importants.

- Les derniers événements du 9 mai 2000 ont été particulièrement violents et les plus dévastateurs sur le territoire de la commune d'Harcaville. Aucune victime n'a été à déplorer mais les dégâts matériels ont été considérables :

- au hameau de Pichemont, plusieurs terrains et maisons ont également été inondés au niveau des sous-sols mais également dans les pièces de vie. La route départementale RD 149 était inondée sur une hauteur de 0,80m de Doudeville jusqu'à l'intersection avec la RD 88. La RD 110 était inondée en amont et aval de la voie ferrée.

A Harcanville centre, la mairie et des maisons riveraines ou proches ont été inondées. 35 personnes âgées réunies dans la salle des fêtes ont été évacuées. Le niveau d'eau dans la mairie a atteint 1m. Toutes les voies communales qui convergent vers le centre étaient inondées.

Prévention

- Suite aux événements de mai 2000, plusieurs études hydrauliques et hydrologiques ont été réalisées :
 - pour le hameau de Pichemont sur le bassin versant de Yerville à Grainville la Teinturière
 - pour Harcanville centre, sur le bassin versant d'Oherville.
- Le Conseil Général, le syndicat mixte des bassins versants Durdent - Saint Valery en Caux - Veulette, ainsi que la commune d'Harcaville financent et réalisent des travaux de lutte contre les inondations dans ces secteurs :
 - hameau de Pichemont : en 2005, réalisation de deux bassins de rétention de 10 000 et 12 000 m³ en amont du hameau ; renforcement des capacités de transit des eaux de ruissellement dans la traversée du hameau avec une canalisation de 1,2m et création d'un bassin de rétention de 20 000 m³ à l'aval de Doudeville pour l'écrêtement des crues.
 - Harcanville centre : les aménagements qui seront réalisés dans ce secteur ont pour objectif de protéger le centre d'Harcaville contre le risque d'inondation. Pour cela, à l'exception de la réhabilitation du bassin de l'église, les ouvrages seront construits à la périphérie du village. Outre la construction de bassins de rétention et de prairies inondables, une canalisation sera implantée sous la RD 149 afin de créer l'exutoire du bassin de l'église.

La vigilance météorologique

Une carte de France est diffusée deux fois par jour. Elle est consultable et disponible dans les médias habituels : journaux, radios, TV et auprès de Météo France.

Les risques dans votre commune

Les couleurs de la vigilance sont les suivantes :

- Pas de vigilance particulière
- Situation normale pour la saison (exemples : neige en hiver, orages en été). Soyez toutefois attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique.
- Soyez très vigilant : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.
- Une vigilance absolue s'impose : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics.

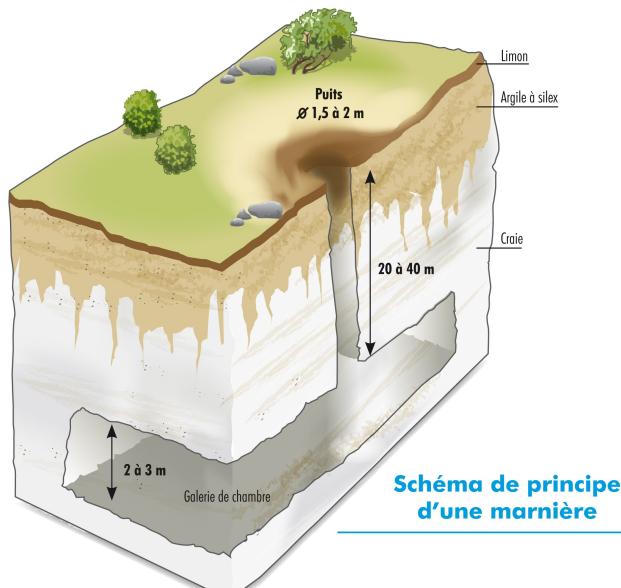


Le risque mouvement de terrain : cavités souterraines

Définition du risque

Un **mouvement de terrain** est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol. Il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques. Il est dû à des processus lents de dissolution ou d'érosion favorisés par l'action de l'eau et de l'homme. Il peut se traduire par :

- des glissements de terrain sur des versants instables
- des écroulements en masse et chutes de pierres et de blocs
- des affaissements et effondrements de cavités souterraines



Il existe sur l'ensemble du département un risque potentiel d'affaissement plus ou moins brutal de cavités souterraines naturelles ou artificielles (carrières, marnières...).

En effet, l'exploitation souterraine de la marne, du sable, du silex ou de l'argile s'est pratiquée jusqu'en 1940.

De nombreux effondrements de terrain se produisent régulièrement après des pluies hivernales, avec une intensification depuis 1995.

Les principales consignes de sécurité du risque cavités souterraines



évacuez l'habitation si elle est menacée



éloignez-vous de la zone instable

Situation du risque à HARCANVILLE

- 27 ouvertures de carrières (déclarations d'ouvertures de cavités souterraines et à ciel ouvert entre 1888 et 1935 issues des registres de la préfecture de la Seine-Maritime) ont été recensées aux archives départementales mais leur localisation n'a pas été précisée.
- L'inventaire départemental des cavités souterraines réalisé en 1995 a recensé 12 effondrements de type marnière.
- La recherche et l'inventaire des vides et indices de vide sur le territoire de la commune d'Harcaville réalisés par le cabinet INGETEC en avril 2006 ont permis de recenser 99 indices :
 - 59 ont été matérialisés sur la carte
 - 11 n'ont pas été reportés du fait de l'absence de la mention du parcellaire dans les registres des archives anciennes
 - 25 informations ont été matérialisées sous la forme du parcellaire ancien du fait du manque de précision concernant la localisation exacte ou approchée de certaines anciennes exploitations de matériaux dont on ne sait pas si elles sont souterraines ou à ciel ouvert
 - 1 information d'archive n'a pu être reportée, le numéro parcellaire mentionné dans les documents anciens correspondant au numéro d'un bâtiment
 - 3 indications ont été matérialisées en linéaire en l'absence de données sur la position de ces anciennes carrières.

Par ailleurs, le cabinet INGETEC a mentionné l'existence de plusieurs parcelles Napoléoniennes.

- En mars 1995, un affaissement de terrain a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle (arrêté du 18/07/1995)
- En octobre 2006, une attestation de la mairie a permis de déplacer un indice. Par ailleurs, une étude réalisée en novembre 2006 a permis de supprimer une parcelle napoléonienne.

Prévention

En cas de menace ou d'incident, les experts peuvent demander :

- la consolidation des terrains ou des constructions
- le rebouchage de la cavité
- Des évacuations peuvent être nécessaires si des habitations sont menacées.
- L'inventaire des cavités souterraines est intégré dans la gestion de l'urbanisme par l'application de périmètre d'inconstructibilité autour des indices répertoriés.
- Toute personne qui a connaissance de l'existence d'une cavité souterraine ou d'une marnière dont l'effondrement est susceptible de porter atteinte aux personnes et aux biens, doit en informer le maire. Celui-ci communique au représentant de l'État les éléments dont il dispose à ce sujet (article L563-6 du code de l'environnement).
- La cartographie réalisée dans ce document est susceptible d'être modifiée en fonction de l'actualisation des données.

Les risques dans votre commune



Le risque lié au transport de matières dangereuses

Définition du risque

Les risques associés au **transport de matières dangereuses** (TMD) résultent des possibilités de réactions physiques et/ou chimiques des matières transportées en cas de perte de confinement ou de dégradation de l'enveloppe les contenant (citerne, conteneurs, canalisations, colis...). Ces matières dangereuses peuvent être inflammables, explosives, corrosives ou radioactives.

Les principales consignes de sécurité du risque TMD

					
abritez-vous fermez portes, fenêtres, ventilations	fermez toutes les ouvertures vers l'extérieur	écoutez la radio	n'allez pas chercher vos enfants à l'école	ne fumez-pas	libérez les lignes pour les secours

Situation du risque à HARCANVILLE

La commune est concernée par :

- **le transport routier** : les principaux axes concernés sont les routes départementales D 149, D 37 et D 110.
- **Le transport par canalisations souterraines** : des canalisations de gaz haute pression exploitées par la société GRTgaz sont implantées sur la commune : DN150mm Valliquerville - Sassetot le Malgarde et DN100mm Antenne de Doudeville. Un pipeline d'hydrocarbure exploité par la société TRAPIL traverse en souterrain la route départementale RD 37.
- **Le transport par voie ferrée** : la commune est traversée en limite nord-est par la voie de chemin de fer reliant la gare de Motteville à Saint Valery en Caux. Cette voie ferrée est fréquentée entre autre par les wagons en direction ou en provenance du terminal ferroviaire du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de Paluel.

La voie ferrée traverse les 3 routes départementales D 149, D 37 et D 110, ainsi que la voie communale n° 3 (route de la Barrière à bascule). La protection est assurée à chaque intersection avec une route départementale par un passage à niveau muni de demi-barrières à fonctionnement automatique. L'intersection avec la voie communale n° 3 est protégée par la présence d'un signal "STOP".

Prévention

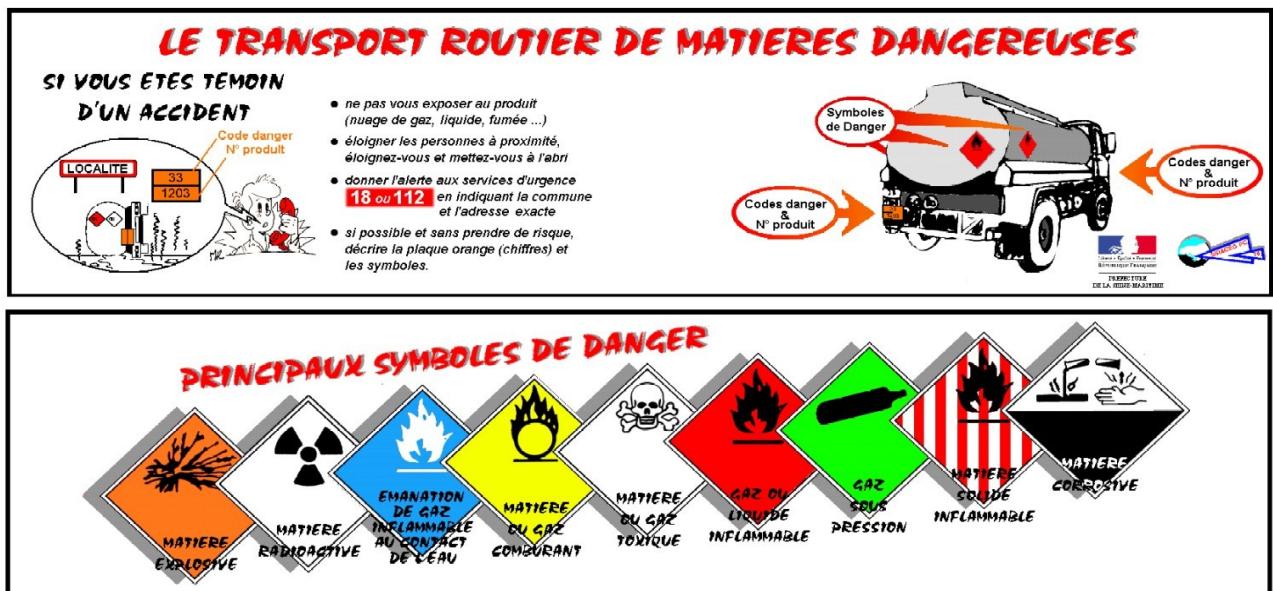
Une réglementation rigoureuse portant sur :

- **la formation** des personnels de conduite,
- la construction de citerne selon des normes établies avec **des contrôles techniques** périodiques,

- l'identification et la signalisation de produits dangereux transportés : code de danger, code matière, fiche de sécurité.

Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en oeuvre en cas d'incident ou d'accident.

Les principaux symboles de danger apposés sur les véhicules transportant des matières dangereuses



Consignes de sécurité communes à tous les risques

- 1/ Abritez-vous
- 2/ Écoutez la radio
- 3/ Respectez les consignes formulées par les autorités

Fréquence des radios qui diffusent les consignes de sécurité

FRANCE BLEU HAUTE NORMANDIE : 100.1 FM

FRANCE INTER : 96.5 FM

RESONANCE : 89.4 FM

(d'autres radios conventionnées sont indiquées dans le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) de la Seine-Maritime consultable sur le site Internet de la préfecture)

La préfecture dispose d'un système téléphonique automatique, appelé GALA, qui permet de prévenir les élus ou leurs collaborateurs au plus vite en cas d'événement nécessitant.

Le plan d'affichage du maire

La réglementation prévoit l'organisation des modalités **d'affichage des consignes de sécurité** à appliquer en cas de survenue du risque. Lorsque la nature du risque ou la répartition de la population l'exige, cet affichage peut être apposé dans les locaux et les terrains suivants :

- **établissements recevant du public** dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes,
- **immeubles** destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- **terrains de camping** ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- **locaux d'habitation** de plus de 15 logements.

Les affiches sont disponibles en mairie. Le plan d'affichage, élaboré par le maire, répertorie les locaux de plus de 50 personnes ou 15 logements situés dans les zones concernées.

Au vu du plan d'affichage, les affiches devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée des bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnement de caravanes.

Ci-contre : modèle de l'affiche qui sera diffusée par la mairie pour être apposée dans les établissements sus-mentionnés.



Information

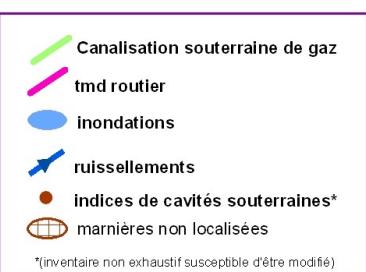
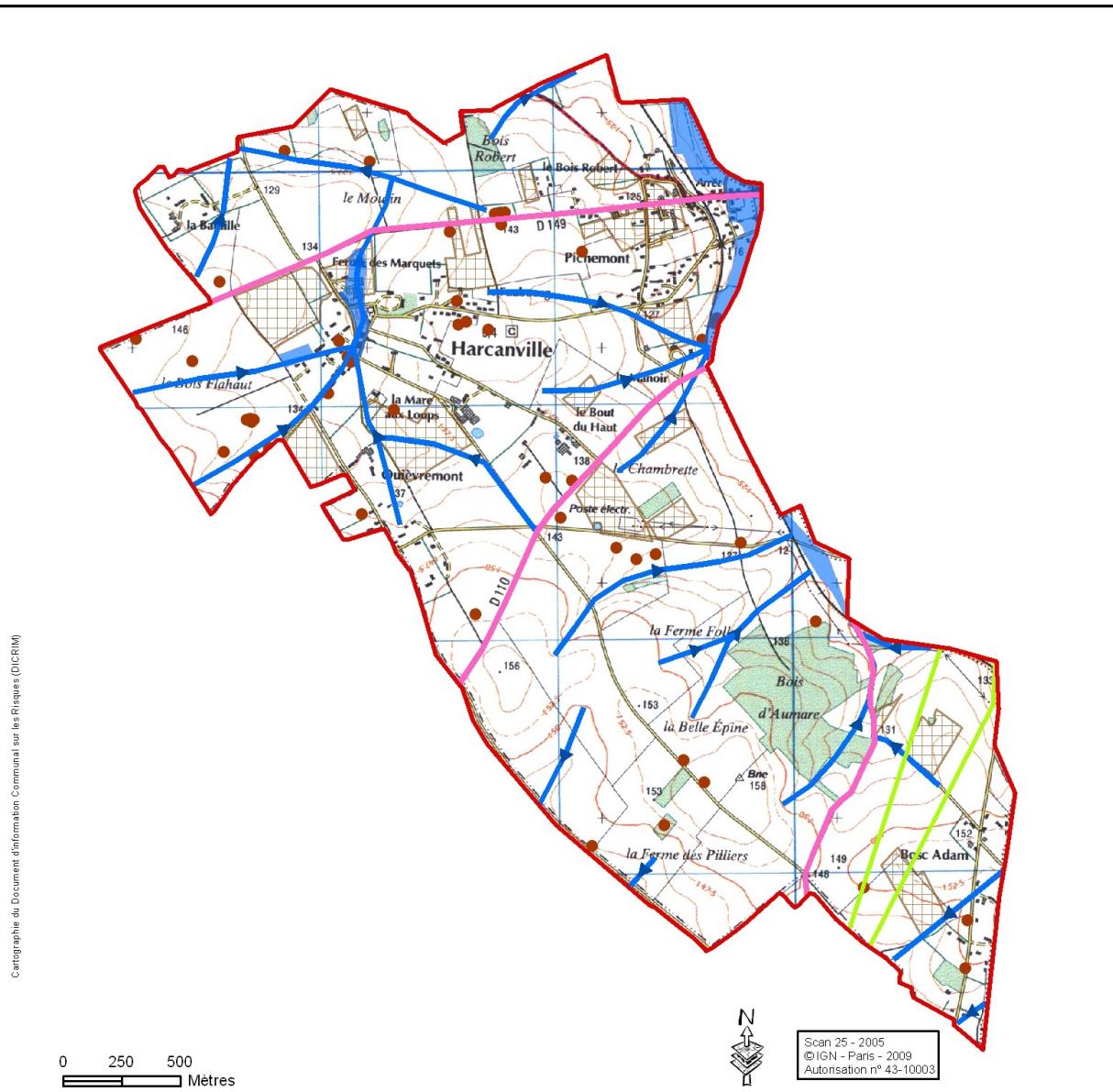
Entité	N° téléphone	Site Internet
Risques naturels et technologiques majeurs		
Mairie d'HARCANVILLE	02.35.96.67.60	
Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACEDPC)	02.32.76.50.00	www.seine-maritime.pref.gouv.fr
Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer		www.prim.net
Académie de Rouen		http://rme.ac-rouen.fr
Risques naturels		
Direction Départementale des territoires et de la Mer (DDTM)	02.35.58.53.27	www.seine-maritime.equipement.gouv.fr
Information sur les crues, mouvements de terrain et cavités souterraines		www.vigicrues.ecologie.gouv.fr www.bdcavite.net www.bdmvt.net
Météo-France	08.92.68.02.76	www.meteofrance.com
Risques technologiques		
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)	02.35.52.32.00	www.haute-normandie.drire.gouv.fr

Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information, il n'est pas opposable aux tiers



HARCANVILLE

Risques :
Inondation
Mouvement de terrain
Transport de Matières Dangereuses



La zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.

Document cartographique élaboré en janvier 2010,
en fonction des connaissances et des documents de référence.

Préfecture de la Seine-Maritime
Cartographie - SIRACED-PC
janvier 2010